

## La sélection FIP et FCPI BforBank,

### Investir dans des PME de proximité ou innovantes et alléger son ISF

BforBank a sélectionné auprès des sociétés de gestion **EXTEND AM** et **ALTO INVEST**, acteurs majeurs du financement des sociétés non-cotées en France, deux fonds permettant d'investir dans des entreprises de proximité ou innovantes, avec des droits d'entrée négociés à 2%. Ces deux produits d'Épargne, FIP et FCPI, permettent aux épargnants d'alléger leur ISF.

L'épargnant bénéficie d'une réduction d'ISF à hauteur de 50 % de la quote-part du fonds investie dans des PME éligibles (hors droits d'entrée) dans la limite de 18.000 €.

#### Une diversification d'investissements associée à une réduction d'impôt

Afin de permettre à l'investisseur de diversifier ses investissements et bénéficier d'une réduction d'ISF, BforBank a sélectionné deux produits de placement :

- FIP Patrimoine & Hôtel N°4(1) pour participer au développement des PME issues du secteur hôtelier, développé par la société de gestion Extend AM,

- FCPI Fortune Europe 2014(1) pour participer au développement des PME européennes, conçu par la société de gestion Alto Invest.

Le FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) est destiné à contribuer au développement d'entreprises (PME et PMI) régionales alors que le FCPI (Fonds commun de placement dans l'innovation) a vocation à favoriser le renforcement des fonds propres des PME françaises et européennes qualifiées d'innovantes.

L'investisseur bénéficie d'une réduction de son ISF à hauteur de 50% de la quote-part du fonds investie sur des PME éligibles (hors droits d'entrée) dans la limite de 18 000 €. De plus, la part de l'investissement éligible à la réduction d'ISF est exonérée d'ISF, et les plus-values à l'échéance sont exonérées d'impôt sur le revenu (hors prélèvements sociaux).

La **souscription à ces deux fonds est ouverte par BforBank jusqu'au 9 juin 2014**. Toutefois, pour bénéficier de l'avantage fiscal, ce délai peut être plus court en fonction de la date limite dont dispose l'investisseur pour effectuer sa déclaration :

- **le 20 mai 2014** (déclaration de revenus papier) pour les patrimoines compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€

- **et avant le 16 juin 2014** (déclaration ISF) pour ceux supérieurs ou égaux à 2,57 M€.

#### La sélection de FIP - FCPI par BforBank, avec droits d'entrée négociés à 2%

**Le FIP Patrimoine & Hôtel N°4 est géré par EXTEND AM**, société de gestion indépendante, spécialisée dans le financement de PME. Ce produit résulte d'une conviction d'investissement dans l'un des secteurs des plus dynamiques et résilients de l'économie : l'hôtellerie. Le FIP Patrimoine & Hôtel N°4 est investi à hauteur de 100% dans des PME non cotées notamment issue du secteur de l'hôtellerie, identifiées par l'équipe de gestion comme disposant de fonds de commerce de première qualité, avec un objectif de cession à partir de la 6<sup>e</sup> année.

Ces PME détiennent des Hôtels (fonds de commerce hôteliers avec ou sans les murs) qu'elles exploitent: location des chambres, développement commercial, travaux de rénovation, passage sous enseigne. Il

s'agit d'hôtels indépendants ou déjà sous enseigne avec réalisation de travaux de rafraîchissement ou de mise aux normes ou de passage en catégorie supérieure par exemple.

- **Durée minimale d'investissement : 6,5 ans** prorogeable deux fois une année, sur décision de la société de gestion, soit 8,5 ans au total (31 décembre 2022 au plus tard).
- **Taux de Frais Annuels Moyens maximum (TFAM) : 5,65% TTC** par an. Ce taux correspond au cumul des frais maximum récurrents et des frais maximum d'entrée de 5%. Grâce aux droits d'entrée négociés à 2% dans le cadre des accords menés par BforBank avec la société de gestion EXTEND AM, **les frais maximum s'établissent donc à 5,29% TTC.**

**Le FCPI Fortune Europe 2014 est géré par Alto Invest**, société de gestion de portefeuilles indépendante spécialisée dans l'investissement au sein d'entreprises non cotées ou cotées sur les marchés de valeurs de croissance, dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. L'équipe de gestion accorde une importance particulière à l'évaluation de la personnalité des dirigeants d'entreprise, de leur expérience, de leurs méthodes de travail ainsi que de leurs objectifs. Le FCPI est investi à hauteur de 100% dans les entreprises innovantes européennes cotées ou non cotées avec un accompagnement à long terme du développement des entreprises, jusqu'à une cession industrielle ou une introduction en bourse.

Ces entreprises développent leur activité dans les secteurs de croissance : les technologies de l'information, les télécommunications, l'électronique, les sciences de la vie et les secteurs plus traditionnels.

- **Durée minimale d'investissement : 5,5 ans**, prorogeable deux fois une année, sur décision de la société de gestion soit 7,5 ans au total (1er janvier 2022 au plus tard), sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement du fonds.
- **Taux de Frais Annuels Moyens maximum (TFAM) : 4,64% TTC** par an. Ce taux correspond au cumul des frais maximum récurrents et des frais maximum d'entrée de 5%. Grâce aux droits d'entrée négociés à 2% par BforBank avec la société de gestion Alto Invest, **les frais maximum du FCPI s'établissent donc à 4,26% TTC.**

(1) L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement est bloqué pendant la durée de vie des fonds sauf en cas de déblocages anticipés prévus le cas échéant dans le règlement.

Le fonds d'investissement de proximité et le fonds commun de placement dans l'innovation sont principalement investis dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. L'investisseur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ces fonds d'investissement décrits à la rubrique « profil de risque et de rendement » du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

L'agrément de l'AMF ne signifie pas que l'investisseur bénéficiera automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle l'investisseur le détiendra et de sa situation individuelle.

## A propos de BforBank

BforBank est une banque 100% en ligne spécialisée dans l'univers de l'épargne qui s'adresse aux épargnants autonomes désireux de prendre en main la gestion de leur patrimoine. Le site présente de l'expertise et des services utiles et personnalisés ainsi qu'un accompagnement en ligne et par téléphone.

Filiale à 100% des Caisses régionales du Crédit Agricole et de Crédit Agricole SA, BforBank offre des solutions d'épargnes performantes : un livret d'épargne à un taux attractif, une assurance-vie sans droits d'entrée, une offre bourse complète dont 50 fonds sélectionnés en partenariat avec un spécialiste de la multi-gestion et l'accès à 2000 fonds sans droits d'entrée.

Enfin, avec sa base de connaissance composée d'articles sur tous les sujets relatifs à la gestion de patrimoine, ses outils d'aide à la décision, ses vidéos d'experts et ses blogs thématiques, BforBank offre à l'internaute toute l'information et l'actualité nécessaire pour investir directement et efficacement.

<http://www.bforbank.com> Epargne | Assurance-vie | Fonds | Bourse